

6 NOUVEAUX AGRÈS À LA ZONE DE LOISIRS



Depuis les vacances de printemps, les Draycsiens comme les visiteurs de passage ont pu découvrir un nouvel équipement venu compléter l'offre de loisirs : 6 nouveaux agrès de fitness..

Patins, ski de fond, rameur, flexion des bras, barres parallèles et bicyclette : les sportifs aguerris ou débutants y trouveront leur compte. Étirements, renforcement musculaire, endurance au grand air sont désormais possibles grâce à ces nouvelles installations qui viennent compléter le parcours de santé existant depuis plusieurs années.

Cet espace situé à proximité de l'aire de jeux, de l'agorespace et du skatepark est en accès libre et s'insère dans l'environnement verdoyant et bucolique avec l'installation prochaine de bancs en pierre et en bois.

Installé par les agents communaux, cet investissement d'un montant total de 6 600 € T.T.C. (entreprise ALTRAD) a été subventionné par le Grand Chalon, à hauteur de 50 %. Cette « *salle de sport* » en plein air permet de faire de l'exercice tout en profitant du calme et de la nature.



DRACY-LE-FORT, PARTIE PRENANTE DE L'OPÉRATION « *CLEANUP DAY* »



Du 13 au 17 mars, la commune a participé pour la première fois à l'opération « *Digital Cleanup Day* » qui a pour vocation de sensibiliser les citoyens comme les entreprises à l'empreinte numérique. Inscrite dans la démarche conduite au niveau de l'agglomération par le Grand Chalon, notre commune comme 19 autres a mis à disposition un espace pour que les administrés y déposent leur matériel informatique.

Clavier, écran, casque audio, ordinateur... ont ainsi été remis dans les différents points de collecte. À la suite de celle-ci, une soirée de sensibilisation sur le sujet de la sobriété numérique et du nettoyage des données numériques s'est tenue le 21 mars à la salle polyvalente André JARROT.

Pour mener à bien le projet porté par le Grand Chalon, l'association TREMPLIN s'est occupée de la collecte, du réemploi ainsi que du recyclage des équipements numériques. Grâce à cette opération intercommunale, près d'une tonne de matériel a pu être récoltée. Après contrôle des différents appareils, tous ceux susceptibles d'avoir une seconde vie ont été récupérés pour être reconditionnés et revendus sur le marché de l'occasion.

UN NOUVEAU STORE INSTALLÉ À L'ESPACE PÉRISCOLAIRE

Après la réfection du toit de l'espace périscolaire réalisée en 2022, il restait un aspect non négligeable à traiter, à savoir, le confort au sein de cette salle pour les enfants et le personnel.

En effet, cette dernière étant entièrement composée de baies vitrées, le soleil n'était pas le bienvenu, et encore moins en période de canicule...

Comme cela avait déjà été fait il y a quelques années sur la face Est, des stores occultants électriques viennent d'être installés sur la face ouest du bâtiment. Ainsi, en période estivale, la salle pourra être totalement préservée des rayons solaires et, par voie de conséquence, sa température devrait se réduire de quelques degrés.



L'AGORESPACE PÉRISCOLAIRE REFAIT À NEUF



L'agospace dédié au groupe scolaire, construit en 1993, commençait à montrer de sérieux problèmes de sécurité. Au bout de 30 ans d'utilisation, il était nécessaire de le remettre en état et ainsi éviter tout risque pour les enfants.

Le revêtement en gazon synthétique, les paniers de basket et les filets de buts seront remplacés. La structure en bois sera entièrement contrôlée (des vis sont manquantes ou ressortent du bois...) et sera repeinte. Cette opération d'un montant de 1 7871,60 € devrait être le dernier investissement important concernant le groupe scolaire.

À n'en pas douter, le midi, certains vont finir de déjeuner plus tôt que d'habitude pour aller tester leur terrain tout neuf...

Vie associative



La vitalité de la commune passe aussi et surtout par 16 associations qui la font vivre dans les domaines du sport, de la culture mais aussi de la solidarité et dont les habitants sont les acteurs au quotidien.

Vous souhaitez en savoir plus sur leurs activités ? N'hésitez plus, renseignez-vous sur le site de la commune dans l'onglet « Cultures-Associations /Liste des Associations »

BIENTOT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Pour plus de renseignements, contacter le secrétariat de mairie.



Le C.C.A.S. vous propose pour vos réceptions :

1 Table avec 2 bancs

ou

1 Table avec 8 chaises

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de Mairie.

Forfait : 5 € par ensemble

OBJECTIF : RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE POUR FAIRE FACE À LA SÉCHERESSE

Dans la continuité de son plan de sobriété énergétique, Dracy-le-Fort avait décidé d'agir sur le volet de l'eau en acquérant une nouvelle cuve de récupération d'une capacité de 15 000 litres, en novembre dernier.

Devant le niveau alarmant des nappes phréatiques du département et suite aux recommandations préfectorales de vigilance pour les collectivités en matière d'usage de l'eau, il a été décidé de se doter d'un nouveau réservoir, mais, cette fois-ci, de 10 000 litres. Fourni par l'entreprise FRANS BONHOMME (4 800 € investis), il a pris place à côté du premier à proximité des ateliers municipaux et récupérera donc les eaux pluviales de ceux-ci.

Le coût de l'installation et du matériel est de 4 000 € HT., subventionné pour moitié par le Grand Chalon.



DE NOUVEAUX AGENTS AU SERVICE DE LA COMMUNE

Après avoir exercé pendant 14 ans les missions d'ouvrier d'entretien des espaces verts à la clinique de Dracy-le-Fort, Frédéric MARTINET a souhaité mettre à profit toutes ses compétences dans une collectivité tant



sur l'entretien des espaces verts que sur la maintenance du matériel.

Remplaçant Adrien GREBOT muté au Conseil Départemental de Saône-et-Loire dès le 1^{er} avril il a rapidement trouvé ses marques au sein de l'équipe des agents du service technique.



Suite à la démission de Mme Régine THIEBAUT à compter du 1^{er} avril, Margot DUCRET qui avait effectué un stage au groupe scolaire, il y a quelques années, a intégré l'équipe en charge du périscolaire.

Aux côtés de Carine JACROT, Elodie FEVRE, Déborah SABATERY, Céline USAL-BAELE, elle assure les missions afférentes à la restauration scolaire ainsi qu'à l'accueil et l'animation du temps périscolaire.



TITRES D'IDENTITÉ

Saint-Rémy fait à présent partie des communes compétentes pour établir les titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport).

Besoin d'un titre d'identité ?

Prenez rendez-vous via le lien :

<https://www.saint-remy71.fr/titre-didentite/>

vos démarches à portée de clic !



**Vous êtes propriétaire
d'une résidence principale ?
D'une résidence secondaire ?
D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via Gérer mes biens immobiliers sur impots.gouv.fr*

A FAIRE !

**DÉCLARER
MES BIENS
IMMOBILIERS**

AVANT LE 30 JUIN 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. **Du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, **d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023**. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

RAPPEL SUR LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

Merci de :

- stationner les véhicules aux emplacements prévus à cet effet ;
- ne pas faire d'« arrêt minute » au milieu de la chaussée ;
- respecter les accès (portails, portillons, entrées...) des riverains résidant à proximité de l'école ;
- d'adapter sa vitesse dans ce secteur.

Pour la sécurité de tous, soyons vigilants !



HALTE AUX DÉCHETS SAUVAGES !



Eh, oui ! Même à Dracy-le-Fort on peut trouver des dépôts sauvages et souvent au même endroit : Rue du Buet ou encore à proximité des colonnes à verre !

Nous rappelons que l'usage des poubelles **est gratuit, que le tri des déchets est possible** dans notre village et que **la déchetterie est proche**. Il faut juste faire preuve de civisme et d'un peu de courage.



DÉPOSER DES DÉCHETS DANS LA RUE EST PUNI D'UNE AMENDE.

135 € à régler dans les 45 jours. Au-delà de ce délai, l'amende passe à 375 €. Si elle n'est pas payée, le juge peut fixer l'amende à 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500€ avec confiscation du véhicule si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).



Depuis le 3 avril 2016, les déchetteries du Grand Chalon sont équipées d'un système d'accès par carte magnétique.

Pourquoi contrôler l'accès aux déchetteries ?

Le Grand Chalon consacre chaque année 2,7 millions d'euros au fonctionnement de ses déchetteries. Contrôler l'accès permet de réserver leur usage aux grands-chalonnais, et donc d'améliorer la qualité du service au profit de ceux qui le financent.

Demandez votre carte

ELLE EST GRATUITE !

AUCUN ACCÈS POSSIBLE SANS CARTE

— UNE CARTE UNIQUE PAR FOYER —

Sur www.legrandchalon.fr
Remplissez le formulaire en ligne. Votre carte vous sera expédiée.
Rubrique "Déchets"

Par courrier
Remplissez et renvoyez le formulaire ci-joint et un justificatif de domicile. Votre carte vous sera expédiée.

Le Grand Chalon
Service Gestion des déchets
16, rue Louis-Jacques Thénard
71100 Chalon-sur-Saône

Au service Gestion des déchets
Déposez le formulaire rempli et les justificatifs. Votre carte vous sera expédiée.
16, rue Louis-Jacques Thénard à Chalon-sur-Saône
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

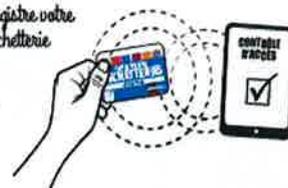


COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Présentez votre carte à la borne d'entrée de la déchetterie



2 Un logiciel enregistre votre passage à la déchetterie



3 Déposez gratuitement vos déchets et bénéficiez des conseils du gardien





PLACE DE LA MAIRIE
DE 19H00 À MINUIT

LES TERRASSES DE DRACY

SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

ANIMATION GRATUITE

RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE
« C'EST DANS LA BOÎTE »



VENDREDI 2 JUIN
BLUESTORM QUARTET

VENDREDI 9 JUIN
MONKEY FIVE

Possibilité de report au 23 juin en cas d'intempéries.



VENDREDI 16 JUIN
ONYX